

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 4 octobre 2023

Séance du conseil syndical du 04 octobre 2023

Date de la convocation : 26 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 47

Etaient présents : BOUVIER Christophe, CHANEAC Pascal, CHARLES Christophe, CHARMY Pierre, DREVON Gilbert, DUBOUCHET Frédéric, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KECHICHIAN Max, KOVACS Thierry, PERROT-BERTON Claudine, THOMAS Luc, BOUSSARD Gérard, DEZARNAUD Sylvie, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MONDANGE André, MONTEYREMARDE Christian, TEIL Laurent, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, BAYLE Damien, BONNET Sylvie, DELORD Christophe, PLENET Simon, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER Yves, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, DEVRIEUX Michel, ZILLIOX Charles, FERRAND André.

Délégués suppléants : ABEILLON Thibald, CARCEL Raymond, JANIN Christian, JESTIN Dominique, ORENGIA Alain, GRAVIER Sandrine, MERCIER Louis, RAULT Serge.

Autres présents et techniciens : MAUVAIS Denis (Sous-Préfet), TALENDIER Magali, FONTVIEILLE Isabelle, LAHAIE Julien, LANSOU Cédric, MENNERON Adeline, PRIMARD Léontine, MALLET Gaëlle, SIMON Yannick.

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 22 mars 2023
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Fonctionnement du SMRR

- Délibération D-2023-15 : Evolution du Rifseep
- Délibération D-2023-16 : Actualisation du forfait « mobilités durables »
- Délibération D-2023-17 : Désignation d'un référent déontologue Elus
- Délibération D-2023-18 : Accueil d'une élève dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Délibération D-2023-19 : Autorisation au Président de signer une convention d'adhésion pour la dématérialisation

3 – Finances du SMRR

- Délibération D-2023-20 : M57 et Règlement Budgétaire et Financier
- Délibération D-2023-21 : Gestion des Amortissements
- Délibération D-2023-22 : Autorisation au Président de signer le renouvellement de la convention SMRR-Rives Nature

4 – Activités du SMRR en présence du sous-préfet coordonnateur Denis Mauvais (dès 19h00)

- Accueil de Monsieur le sous-préfet Denis Mauvais, coordonnateur du SCOT des Rives du Rhône
- Point sur les activités du bureau depuis le dernier Conseil Syndical
- Actualités ZAN et modification du SRADDET
- Point sur la révision de la charte projet à biodiversité positive portée par Rives Nature
- Présentation de l'étude sur les modèles économiques des Rives du Rhône
- Organisation des prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône

5- Questions diverses

Mot d'accueil par Monsieur Philippe Delaplacette, Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Il remercie les participants pour leur présence ce soir à Vienne. Philippe Delaplacette présente l'ordre du jour et rappelle que le Conseil Syndical de ce jour comprendra deux séquences : une première partie consacrée à une série de délibération ayant trait au fonctionnement du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et deuxième un temps, en présence du sous-préfet coordonnateur du SCOT Denis Mauvais consacré aux activités du SMRR.

1- Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 22 mars 2023

Le conseil vote à l'unanimité la validation du compte-rendu du dernier conseil syndical qui s'est tenu le 22 mars 2023 à Salaise sur Sanne.

- Approbation de l'ordre du jour

Le conseil vote à l'unanimité la proposition d'ordre du jour de cette séance du 4 octobre 2023.

2 - Fonctionnement

→ Evolution du Rifseep – D-2023-15

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 Il est mis en place depuis 2021 et est appliqué aux cadres d'emplois des filières administrative et technique, aux stagiaires et titulaires. Il est proposé de l'étendre aux contractuels.

→ Annexe : Délibération D-2023-15

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à l'évolution du RIFSEEP.

→ Actualisation du forfait « mobilités durables » – D-2023 – 16

Le président rappelle à l'assemblée que la délibération D-2022-21 a été prise le 28 septembre 2022 pour permettre le versement du forfait « mobilités durables » aux agents de la fonction publique territoriale.

Ce forfait permet le remboursement par la collectivité de tout ou partie des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, selon un mode de transport éligible au versement du forfait.

A la suite de la publication du décret N°2022-1557 du 13 décembre 2022 et l'arrêté du même jour, le cadre juridique du forfait « mobilités durables » a évolué et il convient d'actualiser les modalités d'octroi et de versement pour suivre ces évolutions réglementaires.

→ *Annexes : Délibération D-2023-16*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à l'actualisation du forfait mobilités durables.

→ **Désignation du référent déontologue Elus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 38 aux employeurs affiliés – D-2023-17**

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local. Le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er juin 2023.

Il est proposé au Syndicat Mixte des Rives du Rhône d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés par le biais d'une convention.

→ *Annexe : Délibération D-2023-17*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à la désignation d'un référent déontologue et l'adhésion à la mission proposée par le CDG38.

→ **Accueil d'une élève dans le cadre d'un contrat d'apprentissage – D-2023-18**

La mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire doit s'accompagner d'une montée en puissance en matière d'outils de promotion / sensibilisation / communication / concertation pour contribuer à un modèle de développement du territoire plus qualitatif. Le SMRR souhaite mobiliser une apprentie pour contribuer à la conception de sa stratégie de communication et à la mise en œuvre de ces outils dans le champ de l'aménagement du territoire.

Elle sera en charge de la conception, la réalisation et la diffusion des outils de communication, notamment en matière de transition et de sobriété foncière, énergétique et environnementale ; également en charge des missions de concertation et de médiation du projet de territoire. Elle se verra confier des missions préalables à l'évaluation du Scot prévue par la loi et programmée en 2025.

Cette formation en alternance sera sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Cette démarche nécessite également de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. ; celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points ;

Il revient à la collectivité de prendre en charge le coût de la formation. Un accord pour le financement est conclu avec le CNFPT.

→ *Annexe : Délibération D-2023-18*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à l'accueil d'une élève en contrat d'apprentissage pour l'année universitaire 2023/2024.

→ Autorisation au Président de signer une convention d'adhésion pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – D-2023-19

Depuis 2015, le SMRR a mis en place une procédure dématérialisée de transmission des actes soumis au contrôle de légalité aux services préfectoraux, avec le Centre de Gestion 38 pour l'accès aux services S2low proposés par Adullact.

Au 31 décembre 2023, la convention avec le CDG 38 prend fin et ces derniers ne renouvellent pas leur accompagnement dans cette démarche. Il appartient au SMRR de conventionner directement avec les prestataires pour poursuivre cette mission.

→ *Annexes : Délibération D-2023-19*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à la signature d'une convention d'adhésion pour les dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

3 – Finances du SMRR

Le Président Philippe Delaplacette introduit le Vice-Président en charge des finances Simon Plenet. Ce dernier introduit la séquence en rappelant que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône doit se prononcer, comme les EPCI, sur la mise en place de la nomenclature M57 et sur la mise en place d'un règlement budgétaire et financier. Il apparaît par ailleurs nécessaire de mettre à jour la gestion des amortissements qui en découle. Enfin, Simon Plenet indique qu'il est nécessaire de redélibérer la convention liant le SMRR et l'association Rives Nature. Simon Plenet introduit Gaëlle Mallet et lui propose de présenter les délibérations évoquées ci-dessus.

→ M57 et Règlement Budgétaire et Financier – D-2023-20

En introduction, Gaëlle Mallet rappelle qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus complète du secteur public local. Elle peut être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux ; ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- De gestion pluriannuelle des crédits : définit des autorisations de programmes et d'engagements, vote d'autorisations de programmes et d'engagements lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du Compte Administratif .
- budgétaire : adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat pour les + de 3500 habitants
- de fongibilité des crédits : le conseil syndical peut déléguer au président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter cette nouvelle nomenclature budgétaire M57, pour le Budget Principal du SMRR, à compter du 1er janvier 2024.

→ *Annexe : Délibération D-2023-20*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à la mise en place de la nomenclature M57 et le projet de règlement budgétaire et financier.

→ Gestion des Amortissements – D-2023-21

Gaëlle Mallet rappelle que la généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024 et l'adoption de ce référentiel implique l'évolution de la gestion des amortissements.

La règle devient l'amortissement au prorata temporis, dès la mise en service constatée, sur les nouvelles acquisitions à compter du 01^{er} janvier 2024.

Un aménagement est retenu pour

- les biens de faible valeur à caractère non significatif (jusqu'à 700€), qui seront amortis en une seule fois à l'acquisition
- les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme, faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (études liées au Scot) qui conserveront un amortissement linéaire en année pleine N+1.

Les subventions d'amortissements encaissées sont amorties au même rythme que l'amortissement du bien.

→ *Annexe : Délibération D-2023-21*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à gestion des amortissements.

▪ **Autorisation au Président de renouveler la convention SMRR-Rives Nature – D-2023-22**

Julien Lahaie indique aux membre du Conseil Syndical qu'une convention de mutualisation des moyens et services du SMRR et mis à disposition de Rives Nature a été signée en 2020 avec un délai de validité de 3 ans. Il convient d'acter le renouvellement de cette mise à disposition de moyens et de services par tacite reconduction et de l'actualiser avec une possibilité de cofinancement pour ce qui relève d'actions partagées sur le territoire des Rives du Rhône.

→ *Annexe : Délibération D-2023-22*

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la délibération relative à la convention entre le SMRR et Rives Nature et son actualisation.

▪ **Point sur les activités du Bureau Syndical depuis le dernier conseil syndical**

Julien Lahaie rappelle que le Bureau Syndical du SMRR se réunit une fois par mois, les premiers mercredis matins. Ces instances donnent lieu à un compte-rendu exhaustif et à la production d'une synthèse flash. Ces documents sont accessibles en ligne sur le site internet des Rives du Rhône. Julien Lahaie présente les principaux sujets traités lors des Bureaux du printemps et de l'été 2023 :

Bureau Syndical du 5 avril 2023 :

- o Avis favorable du SMRR sur la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale d'Entre Bièvre et Rhône
- o Présentation de la loi portant accélération des énergies renouvelables (ENR)
- o Présentation du projet de révision de la charte du PNR du Pilat (Charles Zilliox et Sandrine Gardet)

Bureau Syndical du 3 mai 2023 :

- o Format conférence économique des Rives du Rhône : étude sur le modèle économique (Magali Talandier)
- o Retour sur la rencontre avec le Préfet de l'Isère sur la mise en œuvre du ZAN

Bureau Syndical du 7 juin 2023 :

- o Avis du SMRR sur la révision de la charte du PNR du Pilat (remarques sur le projet)
- o Atelier entre élus dans le cadre de l'étude sur les modèles économiques des Rives du Rhône

Bureau Syndical du 5 juillet 2023 :

- o Avis du SMRR sur le projet de modification n01 du SRADDET de la région AURA
- o Validation de la candidature du SMRR à l'AMI Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs
- o Positionnement du SMRR dans le cadre de la concertation sur les mobilités du Sud Lyonnais

Bureau Syndical du 6 septembre 2023 :

- o Actualités ZAN et SRADDET
- o Validation du lancement de l'étude de préféabilité d'une candidature UNESCO
- o Restitution de l'étude sur les zones commerciales périphériques des Rives du Rhône (stages longs X2)

3 – Activités du SMRR

Philippe Delaplacette et Thierry Kovacs accueillent le sous-préfet coordonnateur du SCOT Denis Mauvais et le remercie pour sa mobilisation. Ils rappellent la relation de confiance qui lie le SMRR et les services de l'Etat depuis de nombreuses années dans le cadre de l'élaboration puis la mise en œuvre du SCOT sur le territoire des Rives du Rhône. Des rencontres bilatérales sont notamment organisées chaque année entre le sous-préfet coordonnateur des 5 DDT et les élus du SMRR. En parallèle, des rencontres semestrielles ont lieu entre les services de l'Etat (les 5 DDT) et les équipes du SMRR.

Le Président Philippe Delaplacette indique que la révision du SCOT des Rives du Rhône ne sera engagée que lors du prochain mandat, le temps pour les 3 PLUI en cours d'élaboration de se finaliser. Les études engagées actuellement permettent cependant d'anticiper la future révision à venir.

Denis Mauvais, sous-préfet remercie le Président et les élus du SMRR pour leur invitation. Il indique que le travail entre le SMRR et l'Etat sur le SCOT porte pleinement ses fruits : consommation objectivée, perspective de réduction de 50% à 2030 déjà bien engagée... Il rappelle que ce travail est piloté avec les 5 DDT.

Denis Mauvais indique aux élus que les services de l'Etat considèrent le SCOT des Rives du Rhône comme étant « climat résilient », dès lors il n'est pas nécessaire d'engager de révision du SCOT avant 2031. L'objectif de mise en compatibilité, notamment à travers les 3 PLUI, suffit à « climatiser » les documents d'urbanisme. Il confirme l'accord des 5 DDT pour m'utilisation jusqu'en 2031 de l'outil d'observation des consommations foncières développé à l'échelle du SCOT.

Denis Mauvais partage l'idée, comme dans les collectivités, d'un travail parfois en silo au sein des services de l'Etat où l'instruction des projets même simples peut parfois être lourde administrativement. D'où la nécessité selon lui d'un travail partenarial, qui permette de mettre en convergence des calendriers, des plans de finances... Il rappelle l'impérieuse nécessité de fonctionner en mode projet et ce dit, avec son secrétaire général et ses services à la disposition des élus pour répondre à toutes leurs questions. Il fera par ailleurs le lien avec ses collègues sous-préfet à l'échelle des Rives du Rhône.

→ Point sur les dernières actualités du ZAN et la modification en cours du SRADDET

Le Président Philippe Delaplacette donne la parole à Claudine Perrot Berton afin que cette dernière fasse un point sur les actualités du ZAN et du SRADDET.

En introduction, Claudine Perrot-Berton informe les élus du SMRR que la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a été définitivement votée au cours de l'été 2023.

Elle confirme l'objectif de "zéro artificialisation nette" des sols à horizon 2050, avec une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031. Une trajectoire progressive à décliner dans les schémas régionaux et documents d'urbanisme, en modulant le rythme de réduction en fonction des enjeux locaux. En accompagnant les territoires vers de nouveaux modes d'aménagement conciliant sobriété et qualité urbaine. Et avec la pérennisation de dispositifs d'aides comme le "fonds de recyclage des friches".

Les principaux apports du texte :

☞ Un report des échéances d'évolution des documents régionaux (9 mois) et des documents d'urbanisme (6 mois) dont SCOT/PLUi/PLU pour intégrer la trajectoire de sobriété foncière ;

☞ La création d'une conférence régionale de gouvernance, présidée par le président de région, et associant les collectivités concernées ainsi que l'Etat ;

☞ La mutualisation des projets d'envergure nationale ou européenne, listés par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, en fonction de catégories définies dans la loi, et au regard de leur intérêt général majeur après consultation des régions, de la conférence régionale et du public. La consommation foncière de ces projets sera comptée au niveau national, et non au niveau régional au local. Un forfait de 12500ha est déterminé pour la période 2021-2031 ;

☞ Toutes les communes couvertes par un document d'urbanisme prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026 bénéficieront d'une surface minimale de consommation de 1 ha pour la période 2021-2031. Cette garantie communale pourra être mutualisée au niveau intercommunal à la demande des communes. Cette garantie n'exonère pas du respect du règlement national d'urbanisme (RNU) ;

☞ Les communes affectées par le recul du trait de côte peuvent compter comme "désartificialisées" les surfaces ayant vocation à être renaturées dans le cadre d'un projet de recomposition spatiale, lorsqu'elles se situent sur la zone menacée à horizon 30 ans ;

☞ De nouveaux pouvoirs à la main des élus locaux : renforcement du droit de préemption urbain pour favoriser la renaturation et le renouvellement urbain, et mise en place d'un nouveau mécanisme de sursis à statuer pour accompagner les maires et présidents d'intercommunalité à intégrer et respecter la trajectoire de sobriété foncière ;

☞ La renaturation est prise en compte dans l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031.

Concernant la modification du SRADDET qui découle de ces évolutions réglementaires, le Vice-Président de la région AURA Philippe Meunier a adressé cet été un courrier aux PPA les informant de la mise en pose de la modification en cours.

Un rendez-vous avec ce Monsieur Meunier et les représentants régionaux de la fédé des SCOT devait avoir lieu le 22 septembre. Ce rendez-vous a été reporté sine-die le temps pour la région AURA de disposer d'une meilleure visibilité suite aux dernières évolutions législatives.

Dans l'attente, il est convenu avec les EPCI de s'appuyer sur les -50% prévus par la loi et calculés en début d'année 2022 sur la base de l'OCCSOL du SMRR. La révision du SCOT des Rives du Rhône prévue par la loi Climat et Résilience sera engagée au début du prochain mandat. En effet, en accord avec les cinq DDT du territoire, il a été convenu d'attendre la finalisation des trois démarches de PLUI lancées à l'échelle des Rives du Rhône avant de mettre le SCOT en révision.

S'agissant de la modification du SRADDET actuellement mise en pause, le Vice-Président Thierry Kovacs indique qu'une consultation PPA avait été lancée au printemps 2023 pour tenir le planning initial. De nombreux territoires, dont le SCOT des Rives du Rhône, ont transmis leurs remarques à la Région AURA avant l'été. Or la loi du 20 juillet présentée par Claudine Perrot Berton est venue créer une zone de flou et l'exécutif de la région a souhaité faire une pause le temps :

- De prendre connaissance de la liste des grands projets de l'enveloppe ZAN « Etat », or cette dernière n'a pas encore été communiquée à la Région
- De prendre connaissance de l'enveloppe mutualisée des régions hors ZAN, cette dernière n'est pas encore connue à ce stade ;
- De la publication des décrets suite à la loi du 20 juillet.

Le Vice-Président Thierry Kovacs remercie le sous-préfet qui joue un rôle de facilitateur important à l'échelle du territoire. Il s'interroge sur le volet renaturation de la loi et sur les conditions économiques de sa mise en œuvre. Il rappelle que les budgets des collectivités et des EPCI notamment vont rencontrer des difficultés importantes dans les prochains mois avec la fin des boucliers tarifaires énergétiques l'augmentation du SMIC et du point d'indice... Thierry Kovacs s'interroge par ailleurs sur la comptabilisation des projets de développement du territoire qui s'inscrivent dans le grand projet national de l'Axe Méditerranée Rhône Saône.

Gilles Vial et Sylvie Dezarnaud partagent ces interrogations, notamment pour le projet INSPIRA et interpellent le sous-préfet sur la temporalité, toujours plus longue, des procédures administratives pour les projets d'implantations industrielles.

Simon Plenet s'interroge sur les modalités d'intervention de l'EPORA, ce dernier refusant d'intervenir sur le patrimoine communal. Il indique que l'EPF devait aussi prendre en charge les enjeux de réhabilitation de l'existant et aller plus loin que la seule dépollution sur les enjeux de réaménagement.

Claude Lhermet s'interroge sur les moyens financiers des collectivités qui rendront très difficiles dans les prochaines années les capacités d'intervention des villages et petites villes, possiblement au détriment des plus grandes agglomérations.

Sur ce dernier point, le sous-préfet Denis Mauvais reconnaît qu'il va falloir aller plus loin, notamment pour accompagner les villages qui pour certains accueillent de plus en plus de population. Il indique que le dispositif « Village d'Avenir » vient d'être lancé par l'Etat et qu'il vise surtout les petites villes de moins de 3500 habitants. Les délais de réponse sont courts (remarques partagées par les élus) mais il s'agit d'une première édition qui pourrait être renouvelée.

→ Point sur la révision de la charte « projet à biodiversité positive » portée par Rives Nature

Philippe Genty indique que les élus du Bureau ont souhaité lancer l'actualisation de la charte « projet à biodiversité positive » relative aux projets à biodiversité positive, qui deviendra un label à terme. Les évolutions réglementaires, nombreuses, en matière de biodiversité ont notamment rendu obsolète les mesures d'avant-garde du précédent label. Le cahier des charges de ce nouveau label est le suivant :

- A destination des maîtres d'ouvrages (collectivités et aménageurs) pour se poser les bonnes questions
- Axé uniquement sur la Biodiversité pour éviter un label « fourre-tout »
- Qui aille plus loin que la réglementation actuelle (envt et urba)
- Gratuit et complémentaire à d'autres labels déjà existants
- Mise en valeur / prise en compte de la diversité des espaces, espèces emblématiques des Rives du Rhône
- Illustré d'exemples / retours d'expériences des Rives du Rhône
- Label local permettant de faire le tri dans l'océan d'outils

Pour la réalisation de ce travail de refonte, Yannick Simon, chargé de mission de l'association Rives Nature a pu bénéficier du renfort d'un stagiaire, Joseph Mezou.

Un outil complet, d'auto-évaluation des projets d'aménagement (centré habitat mais à terme à déployer pour des projets ENR ou Eco/commerce), a été produit.

Le futur label reposera sur un dossier pédagogique structuré en 3 parties principales :

Partie 1 : Livrets informatifs

- Contexte : présentation du territoire des Rives du Rhône
- Espaces et espèces emblématiques
- Synthèse des textes de lois liés à la protection de la biodiversité et articulation du label vis-à-vis de l'évaluation environnementale

Partie 2 : Questionnaire d'auto-évaluation de la prise en compte de la biodiversité

- Questionnaire Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'œuvre
- Uniquement sur les zones d'habitations
- 180 questions Maitrise d'Ouvrage
- 44 questions Maitrise d'Œuvre

Partie 3 : Mise à disposition d'outils/acteurs du territoires pour réaliser des fiches actions afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité évaluée en partie 2.

Concernant le processus de labellisation, l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible de leur projet et que Rives Nature travaille étroitement avec eux pour la création des fiches actions et le suivi de ces dernières.

Philippe Genty remercie les élus du SMRR pour leur mobilisation dans cette actualisation du label et rappelle que les documents du nouveau label seront prochainement mis à disposition des élus pour prise en compte des remarques.

Il indique que l'assemblée générale de Rives Nature aura lieu le 10 octobre à 18h à Saint-Maurice l'Exil avec un renouvellement des instances de l'association. La présence des élus du SMRR et des EPCI est importante.

→ Présentation de l'étude sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône par Magali Talandier et Manon Loisel

Philippe Delaplacette introduit Magali Talandier, enseignante-chercheuse qui a réalisé l'étude sur le panorama économique des Rives du Rhône avec Manon Loisel, consultante en politique publique.

Magali Talandier introduit sa présentation en rappelant le cadre de la commande : les élus du Bureau du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont souhaité mieux connaître, dans le cadre du mandat 2020/2026, les caractéristiques économiques de notre grand territoire : richesse produite/richeesse captée, filières stratégiques, points forts/points à améliorer... Dans ce cadre, un marché d'étude a été confié à Magali Talandier et Manon Loisel pour une durée de 6 mois afin d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif ainsi que des scénarii de développement.

L'analyse des données quantitatives actualisée, présentée en mai dernier en conférence économique territoriale, a permis de mettre en exergue l'enjeu prioritaire identifié pour notre territoire des Rives du Rhône : **Jusqu'où sommes-nous prêts à prendre le virage de la réindustrialisation ?**

Rentrer par les enjeux industriels pour questionner toutes les mutations du territoire

> Le volet économique du Scot ne se résume pas à la question industrielle, il intègre évidemment les enjeux agricoles, touristiques, commerciaux, de services, ...

> Mais la question la plus prégnante pour le territoire « ici et maintenant », autour des Rives du Rhône en 2023, c'est celle du virage industriel, c'est-à-dire de l'amplification de la dynamique industrielle, en cours et à venir ;

> Une accélération qui va avoir des impacts sur tout le territoire (même les EPCI les moins industriels) et tous les autres secteurs économiques (agricole, touristique, logistique, de services, ...).

Les cinq défis à intégrer pour aborder au mieux le virage industriel auxquels techniciens et élus ont cherché à répondre :

1/ Virage industriel et sobriété foncière

Comment concilier croissance et sobriété dans l'usage des ressources ?

2/ Virage industriel et vulnérabilité économique

Quels mécanismes assurantiels adopter ?

3/ Virage industriel et accueil de la population

Comment augmenter les services ?

4/ Virage industriel et acceptabilité

Comment gérer la conflictualité que génère certains projets ?

5/ Virage industriel et gouvernance

Quelles sont les alliances à renforcer ?

1/ Virage industriel et sobriété foncière

Les principaux constats de l'étude sur ce premier enjeu :

L'accélération industrielle se double d'une accélération résidentielle

- Après plusieurs années de déclin, l'emploi exportateur a augmenté de +4,1% entre 2016 et 2019. On constate une montée en puissance des activités industrielles, en appui sur des secteurs différenciés, de petites industries très spécialisées (déclin de l'automobile mais maintien de la chimie, de l'IAA, de la santé, d'équipements de protection, d'articles divers).
- Un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne régionale avec +1700 habitants par an répartis à égalité entre solde naturel et solde migratoire, avec sur-représentation des familles avec enfants et retraités.
- Le nombre d'emploi par actif diminue de façon continue. 80 emplois pour 100 actifs, un taux qui était de 90% en 1999.

Le ZAN comme contrainte de plus pour les acteurs économiques

- De nombreuses entreprises en croissance qui ont des projets d'extension (IVECO, Aixam, As Maroquinerie, MP Hygiène, Guillin, Concept Fruits, ...).
- Un impératif de préservation et d'accompagnement de la dynamique agricole auquel le ZAN peut utilement contribuer.
- Des acteurs privés qui appréhendent des concurrences entre projets résidentiels et projets économiques dans les futurs travaux de planification.

Des débats sur les marges de manœuvre foncières du territoire

- Atelier technique : « *On n'a plus de marges de manœuvre foncières, donc on ne se sent pas en concurrence avec les territoires voisins sur l'accueil de nouvelles activités.* »
- Atelier politique : « *Nous avons encore des possibilités de développement. Le SRADDET parle de 900 hectares de développement potentiel. L'enjeu c'est d'arriver à lever toutes les contraintes réglementaires, juridiques et techniques pour y réussir à le faire sortir.* »

La recherche d'un équilibre emploi / habitat

Atelier politique :

- La recherche du 1 pour 1 et de l'équilibre emploi / habitat (qui suppose une légère priorité pour les projets productifs car aujourd'hui on est à 0,8 emplois pour 1 habitant)
- La possibilité d'aller plus loin sur les logiques de mutualisation à l'échelle du Scot, dans la poursuite de la dynamique enclenchée par la conférence économique

La nécessité d'un changement de logiciel d'aménagement

Atelier politique : la nécessité d'une forte **maitrise publique** pour pouvoir accueillir les entreprises à des coûts raisonnables, sans leur imputer les effets de toutes les réglementations.

Atelier technique : la nécessité de trouver des méthodes pour passer **d'une croissance extensive à une croissance qualitative**, notamment en avançant sur deux axes :

- la recherche de solutions pour la **mobiliser la vacance** des centres-villes pour l'accueil des nouveaux actifs (en lien avec les industries fortement pourvoyeuses de nouveaux emplois)

- un questionnement collectif sur la pertinence de transformer **des zones commerciales en zones mixtes**

2/ Virage industriel et vulnérabilité économique

Les principaux constats de l'étude sur ce deuxième enjeu :

Un territoire industriel est un territoire plus exposé à la concurrence

- Le territoire a la chance de s'appuyer sur une diversité de secteurs industriels importante avec des bonnes complémentarités (textile/luxe, automobile, chimie, ameublement, santé...).
- Les secteurs industriels sont davantage soumis à concurrence internationale que les autres, avec une exposition importante au moment des crises. Importance de l'emploi intérimaire comme variable d'ajustement.
- Le territoire a mis onze ans pour se « remettre » de la crise de 2008 (retour au niveau d'emploi d'avant la crise).

Le profil industriel s'oppose-t-il au développement d'autres activités ?

- Certains acteurs du tourisme regrettent que le profil industriel du territoire freine le développement de certaines activités : « *A Annonay les restaurateurs travaillent bien le midi ils n'ont pas intérêt à ouvrir le soir et le week-end. Pendant longtemps lorsqu'IvecoBus fermait au mois d'août la ville s'arrêtait... il ne reste plus rien pour les touristes !* » (OT Ardèche Grand Air)
- Certaines activités de support sont dépendantes de l'activité industrielle et donc elles-mêmes exposées : ex. de ViaLogistique qui a fermé après Tetra Medical

Quels mécanismes assurantiels adopter ?

Des débats sur l'intérêt à accorder aux fonctions supports

- Atelier technique : le fait que le territoire soit sous-doté en services aux entreprises et fonctions supports (logistique, nettoyage industriel, petit BTP, BET technique, ...) n'est **pas vu comme problématique**. On l'explique par le fait que certaines fonctions sont internalisées dans les entreprises industrielles et d'autres très présentes dans les métropoles voisines.
- Atelier politique : il faut tout de même porter attention aux choix stratégiques de la métropole de Lyon pour **ne pas subir des effets de reports** de certaines activités et pour **se positionner** sur les activités les plus intéressantes pour le développement du territoire.

La nécessité de soutenir le développement de certaines activités

- Atelier politique et technique : travailler les liens entre **tourisme et industrie**, moins sur la construction d'offres de destination que sur la mobilisation des clientèles potentielles (ex. le CE de Michelin et le Parc du Pilat Rhodanien) et avancer sur la construction de **circuits touristiques** pour épaissir la durée des séjours
- Atelier politique et technique : avancer sur les enjeux de **formation**, en partenariat avec les structures existantes, en se focalisant sur les besoins du territoire (restauration, hébergement, soudure et maintenance,...)

3/ Virage industriel et accueil de la population

Les principaux constats de l'étude pour ce troisième enjeu :

Tensions sur la main d'œuvre et attractivité du territoire

- Des entreprises industrielles qui se confrontent à des difficultés de recrutement, malgré des efforts réalisés sur les conditions de travail (augmentation des salaires, flexibilité des horaires, recrutement en CDI de personnes sans diplômes formées sur place, ...). Chamatex, Frappa, Groupe Rivoire, Daher, ...
- Certaines attendent que le territoire valorise davantage ses atouts « *On arrive parfois à attirer un trentenaire qui vit en agglomération et veut se mettre au vert. Mais notre challenge est de communiquer sur la région et de dire qu'on est dans un coin agréable, il y a des activités sympathiques, on y mange bien !* ».

Les fonctions de services à la population et d'accueil sont en tension

- Problématique d'hébergement des saisonniers ou des prestataires ponctuels, en matière agricole, pour les prestataires de la centrale, pour les prestataires de la pétrochimie...
- Problématique de l'accès aux soins et à la petite enfance qui pèse sur l'attractivité du territoire (cf. entretien centrale nucléaire)
- Qui a des impacts sur l'emploi féminin : temps partiels, contrats courts, intérim et un taux de chômage féminin supérieur à la moyenne régionale (taux de chômage masculin est inférieur à la moyenne)

Comment augmenter l'offre d'accueil et de services à la population ?

Valoriser davantage toutes les ressources du territoire, à grande échelle

- Atelier politique : la perspective **d'un guide du nouvel arrivant** à l'échelle du grand territoire, pour faire prendre conscience aux actifs de la palette des possibilités d'accueil à l'échelle des Rives du Rhône
- Atelier politique : mobiliser davantage les **solutions d'hébergement existantes** (CFA, dortoirs, internat, ...) pour soulager les campings, éviter les squats et les problèmes de salubrité.

Mettre les acteurs industriels en situation de participer à l'augmentation de l'offre

- Atelier technique : des tensions sur les crèches, notamment parce que dans certains territoires le format « assistantes maternelles » ne correspond plus aux besoins. Comment **diversifier les offres d'accueil**, sans faire tout peser sur l'acteur public ? Comment mettre davantage les acteurs privés à contribution ?
- Atelier technique : comment faire en sorte que **l'offre de soin** présente sur certains sites industriels puisse être **mise à disposition** du territoire pour augmenter le nombre de généralistes ?

Atelier technique : travailler sur des **solutions de mobilités** permettant de partir des besoins des salariés des industries (ex. Klaxit à l'échelle du grand territoire)

4/ Virage industriel et acceptabilité

Les principaux constats de l'étude pour ce quatrième enjeu :

La vocation industrielle se heurte à la vocation résidentielle

- La multiplication des recours sur des grands projets (Inspira, projets de méthaniseurs, usine de Paracétamol de Roussillon...)
- Des mobilisations qui réunissent des nouveaux habitants avec nouvelles attentes (néo-ruraux) mais aussi des anciens salariés de l'industrie.

Plusieurs sujets de craintes émergent :

- La santé environnementale : autour des nuisances, des pollutions olfactives, des fumées, ... (ex. Tetra Medical et les potentielles expositions à l'oxyde d'éthylène)
- L'accès à des ressources en tension : autour de la ressource en eau (Inspira), de l'accès au foncier, ...

Comment gérer la conflictualité que génèrent certains projets ?

L'importance de la pédagogie

- Atelier politique : beaucoup d'idées reçues ; « *un classement SEVESO c'est un signe de protection par de danger ! Le vrai risque ce sont les zones qui ne sont pas classées et qui devraient l'être.* »
- Atelier technique : besoin de communiquer collectivement de manière positive sur l'industrie, notamment en montrant tout ce qu'elle finance concrètement sur le territoire
- Atelier politique : importance du rôle des élus pour écouter et entendre toutes les parties prenantes (ex. de la démarche Plan Local de Conservation auquel participe EBER en partenariat avec la SAFER, la LPO, ...)
- Atelier politique : l'option de mobiliser une agence de communication spécialisée dans le langage industriel pour aider les élus à mieux s'en parler

La nécessité de mobiliser davantage les acteurs économiques dans la concertation

- Atelier politique : la nécessité d'être proactif, sur le modèle de la journée développement durable d'OSIRIS avec tous les acteurs industriels ; la nécessité de coordonner les démarches de concertation menées tous les acteurs.

5/ Virage industriel et gouvernance

Renforcer les alliances « au-dedans » avant de coopérer davantage avec le « dehors »

Entre les acteurs publics

- Ateliers politique et technique : la conférence économique comme premier grand pas pour plus de partage, notamment autour des enjeux fonciers
- Atelier technique : une **candidature commune pour Territoire d'Industrie**, pour mettre en cohérence le périmètre
- Atelier politique : une **ingénierie commune pour mettre en commun le repérage** des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou les fonds européens et **mutualiser les moyens pour y répondre**, permettrait de soulager l'ingénierie de chaque EPCI qui croûle sous les dossiers
- Atelier politique : avec les voisins, enjeu de parvenir à **exister dans les scènes de discussion collective, et notamment dans l'Axe Rhône**

Avec les acteurs privés

- Atelier technique : avancer sur les enjeux **d'écologie industrielle** sur le modèle des réflexions lancées par Porte Drôme Ardèche, en associant étroitement les entreprises et les partenaires CIRIDD / ADEME.

En complément de cette étude, Magali Talandier indique que le SMRR a été déclaré lauréat en septembre 2023, avec les 5 DDT de son périmètre, de l'AMI "Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs". Le projet de réponse préparé par le SMRR et les 5 DDT met notamment en avant les deux sites économiques :

- D'Inspira/OSIRIS à EBER
- De Marenton/Boissonnette à ARA

- **Proposition d'organisation des premières assises de l'eau à l'échelle du SCOT des Rives du Rhône**

Le Président Philippe Delaplacette introduit Frédéric Dubouchet, Vice-Président du SMMR en charge de l'eau. Ce dernier rappelle qu'historiquement, le territoire des Rives du Rhône disposait d'un héritage important en matière de prise en compte de la biodiversité et du changement climatique. A ce titre, il héberge l'association Rives Nature, plateforme mutualisée pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône et a obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature. Il a mis en place depuis le début des années 2010 un réseau de veille en faveur de la biodiversité et a engagé de nombreuses actions dans le domaine de l'eau :

- Animation d'un réseau des acteurs de l'eau
- Pilotage d'étude stratégique à l'échelle des Rives du Rhône (dont étude d'opportunité du portage de la SLGRI en 2022)
- Réalisation de démarches pilotes (dont REVITER - Réduction de la vulnérabilité territoriale aux inondations en 2014/2015)
- Participation aux schémas et plans dans le domaine de l'eau et des inondation (SDAGE, SAGE, PAPI, PPRI...).

L'acuité des impacts liés au changement climatique nous oblige à prendre en compte de manière plus forte encore que par le passé les enjeux relatifs à l'eau. Parmi les différentes entrées thématiques possibles (et après avoir travaillé sur les enjeux de la désimperméabilisation en 2022), il est proposé d'organiser des assises de l'eau d'ici fin 2023 autour des thématiques de la ressource en eau et la prise en compte des inondations dans les outils de planification. L'objectif de ces assises organisées à l'échelle du SCOT est de partager les constats, enjeux et difficultés auxquels le territoire va être confronté dans les prochaines années et d'anticiper les enjeux liés à l'eau potable et à l'inondation pour la prochaine révision du Scot des Rives du Rhône. Ces assises permettraient par ailleurs de croiser les retours des assises organisées à l'échelle des départements par les services de l'Etat ?

Objectif ? : Faire des Rives du Rhône un territoire pro-actif dans la prise en compte des problématiques hydriques dans son modèle de développement.

Comment ? : En réunissant, de manière partenariale avec les services de l'Etat (co-organisateur), tous les acteurs concernés sur le territoire afin d'engager un programme d'actions opérationnelles et concrètes.

Avec qui ? : Les services de l'Etat (DREAL/DDTs/CEREMA), l'Agence de l'eau, la CNR et VNF, nos 6 EPCI et nos 152 communes, les syndicats de rivières et structures en charge de l'eau et de la gestion du risque inondation à l'échelle des Rives du Rhône, les membres du Réseau de Veille/Rives Nature, le Parc Naturel Régional du Pilat et tous les acteurs concernés : OSIRIS...

Dans quel format ? : Des premières assises en format plénier et des groupes de travail ad-hoc d'ici la fin du mandat.

Résultats attendus : Etablir un nouveau mode de collaboration entre les services de l'Etat et le bloc local tant sur la gestion du risque inondation du fleuve Rhône que sur le volet sécurité juridique des actes à prendre dans un contexte de pénurie de la ressource (Gest'EAU Rives du Rhône)

Proposition de déroulé des Assises à l'hiver 2023/2024 sur une journée (à Chanas ou Condrieu par exemple) :

Ouverture par le Sous-Préfet coordonnateur du SCOT des Rives du Rhône et le Président du SCOT, rappel des enjeux/objectifs des assises. Rappel des résultats attendus.

- **Matinée consacrée à la problématique de la ressource en eau**

Conférence inspirante par un expert des questions des « ressources » : proposition : exemple Valérie Masson-Delmotte, Experts ou François Gemene, membres du GIEC : l'eau à l'heure de l'anthropocène, quelle conséquence pour les territoires, quelle obligation de passer à l'action ?

Table ronde n°1 : **Quel modèle de développement territorial pour les territoires fortement contraint par la ressource en eau ?**

- Témoignage territoire sous forte tension
- Témoignage du Président Syndicat des eaux de la Valloire Galaure
- Témoignage Chambre d'agriculture
- Intervention DREAL ou DDT
- Présentation SDAGE/SAGE et lien avec le SCOT

Table ronde n°2 : **Quelles conditions de réindustrialisation dans un contexte de forte pénurie d'eau ?**

- Témoignage INSPIRA ou OSIRIS
- Témoignage Etat PTGE

- **Après-midi consacrée à la problématique inondation**

Atelier créatif introductif : fresque de l'eau (Rives Nature)

- Temps de présentation/éclairages n°3 : **Mieux intégrer la vulnérabilité et la résilience aux inondations dans les documents de planification**

- Les risques liés au fleuve Rhône : De la planification à l'action : SNGRI/SLGRI/PPRI/PAPI/SCOT/PLUi/OAP : comprendre les articulations planification/action en matière d'inondation
- SMRR : synthèse de l'étude sur la SLGRI : le point de vue du bloc local
- Intervention : la SLGRI du Rhône et son programme d'actions : l'exemple des Bassins Versants de l'aire lyonnaise

Table ronde n°4 : **Et le Rhône dans tout ça ?**

- Les enjeux de représentation juridique et de protection de la Biodiversité;
- Enjeux climatiques : rapport de l'agence de l'eau RMC

4 – Questions diverses

Il n'y a pas de remarques ni de questions complémentaires.

Monsieur DELAPLACETTE remercie tous les élus pour leur présence au conseil syndical de ce soir et clôt la séance à 20h30, invitant le sous-préfet et les élus à boire le verre de l'amitié.